

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie LAMBERT, Madame Christiane FERRE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Pascale FOULLE, Monsieur Régis ROBBE, , Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Daniel PASQUIER, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Madame Bernadette ROYET.

Absents excusés :

Monsieur Patrick THOMET donne procuration à Madame Sophie LAMBERT  
Monsieur Romuald BASKA donne procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE

Absents :

Monsieur Mickaël MARGUIER  
Monsieur Philippe TOURNIER  
Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 25/03/2025

**Ordre du jour :**

- 01° – Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2025
- 02° – Décisions du Maire
- 03° – Vote des comptes de gestion 2024
- 04° – Vote des comptes administratifs 2024
- 05° – Affectation des résultats aux budgets 2025
- 06° – Vote des budgets primitifs 2025
- 07° – Questions et informations diverses

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2025**

Ce point est ajourné, le procès-verbal n'ayant pu être transmis aux membres du Conseil Municipal dans les temps.

<b>RENDU D'ACTES</b>
----------------------

**Décisions du Maire** : Néant

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
----------------------

Monsieur le Maire ouvre la séance :

Les comptes administratifs et les propositions de budget primitif pour les différents budgets sont passés en revue.

Budget eau 2025 :

Madame Sophie Lambert demande si les investissements prévus pour ce budget dépendront du transfert de la compétence ?

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Monsieur Daniel Pasquier demande des précisions sur ce transfert.

Monsieur le Maire répond que s'il y a transfert, celui-ci sera effectif au 01 01 2026.

Monsieur Daniel Pasquier précise que les investissements prévus cette année peuvent être réalisés.

La contribution du budget eau au budget communal (pour la valorisation du travail des agents et couvrir les remboursements des frais de personnel administratif et technique liés au service de l'eau) est réactualisée et passe de 40 000 € à 50 000 € par an, à compter de 2025.

Monsieur Régis Robbe propose de venir en mairie réaliser un tableur Excel afin de pouvoir contrôler les facturations excessives plus rapidement.

Budget communal :

Monsieur Daniel Pasquier demande des précisions :

-Algeco école : Sont-ils conservés du fait de la fermeture de la classe ouverte l'an dernier ?

Monsieur le Maire répond qu'il est en cours de négociation pour la reprise de ceux-ci soit par la CCLMHD ou par l'animation pour le stockage du matériel. Il précise qu'une somme de 3 400 € devra être déboursée pour retirer les Algecos.

-65568 : Charges d'urbanisme, reversement de la subvention touristique, frais de scolarité reversés à Ste Jeanne Antide.

-Concours divers : cotisations diverses que la commune doit aux organismes auxquels elle adhère.

Marie Hélène Trimaille demande ce qui justifie une augmentation de 100 000 € en prévisions budgétaires 2025 par rapport au réalisé 2024 ?

Précisions lui sont données que les dépenses augmentent en fonction de prévisions de travaux, de l'augmentation des montants des participations, des frais de nettoyage des locaux de l'école sur une année complète, de certaines dépenses qui n'étaient pas imputables aux communes, de la prévision sur les frais de déneigement et de plusieurs autres dépenses qui augmentent.

-Périscolaire : Le passage en mode cantine occasionne des frais supplémentaires et une participation de la CAF moins conséquente. Le montant de la subvention prévisionnelle pour 2025 se monte à 21 310 €. 80 % sont à la charge de la commune, soit 17 048 €. La différence est supportée par la commune de Saint Point.

Madame Sophie Lambert fait le point sur ce dossier.

Faut-il revenir au modèle précédent, qui permettait d'accueillir moins d'enfants ?

Le problème est toujours le même, les réservations sont faites à l'année par les parents qui annulent trop tard. La commune est alors obligée de compenser financièrement en mettant du personnel supplémentaire à disposition.

La question se pose du maintien de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires car il n'y a pas suffisamment d'enfants inscrits pour pérenniser cette prestation qui était provisoire.

Madame Marie-Hélène Trimaille précise qu'il convient d'être vigilant car avec la précédente municipalité, l'ADMR avait modifié à la hausse un CDI alors qu'un essai d'ouverture plus important était réalisé pour 4 mois. Malgré l'abandon de cet essai non concluant, la commune avait été obligée de financer ce contrat jusqu'à son terme.

- Monsieur Régis Robbe demande pourquoi le montant de l'emprunt baisse.

Il lui est répondu que lors de la conclusion de l'emprunt en 2024, il avait été décidé d'une échéance anticipée.

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

- Madame Marie-Hélène Trimaille demande si le conventionnement avec la CCLMHD qui reverse à la commune 12 000 € par an pour la gestion de l'Espace les Vallières, couvre les frais de personnel et s'il y a eu des réévaluations du fait de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du combustible ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que pour l'instant une réévaluation n'est pas prévue. La CCLMHD attribue 8 week-end gratuits aux associations communautaires (les charges sont aux frais des associations), chaque week-end d'occupation supplémentaire est facturé 500 € à la CCLMHD. Concernant la réfection du beffroi de l'église, Madame Marie-Hélène Trimaille et Monsieur Daniel Pasquier se posent la question de la récupération des fonds déposés par le mécène et les différents donateurs sur le compte de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire répond que si les travaux réalisés ne sont pas validés par la Fondation du Patrimoine, l'architecte des Bâtiments de France ainsi que le Maître d'Oeuvre, les fonds de la souscription seront alloués à d'autres projets de restauration du patrimoine. Plusieurs tentatives de contact sont restées sans retour à ce jour.

Monsieur Daniel Pasquier s'inquiète des justifications à donner aux personnes qui ont abondé à la souscription et précise que si la commune doit prendre à sa charge les travaux ( 100 000 € budgétisés dans le prévisionnel, sans recettes en face), il ne votera pas le budget. Madame Marie-Hélène Trimaille précise qu'elle est également de cet avis.

Il ajoute que concernant les ventes de terrains réalisées en 2024, plusieurs d'entre elles ont été initiées avec la précédente équipe municipale et finalisées sous ce mandat.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande combien de parcelles sont prévues au Coude suite à l'acquisition par la commune par le biais du portage financier de l'Etablissement Public Foncier ?

Monsieur le Maire lui répond que le géomètre doit intervenir et 4 ou 5 parcelles de terrain à bâtir seront proposées à la vente. Les travaux réalisés sur le secteur, notamment la création de gendarme couché, sont en lien avec cet aménagement. Le prix au m2, environ 280 € sera fonction des travaux à réaliser.

#### **Délibération N° 2025-04-01**

#### **Vote des différents comptes de gestion 2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les différents Comptes de Gestion de l'année 2024 établis par Monsieur le Trésorier pour les budgets

### **GENERAL – BOIS – CIMETIERE – EAU – ZONE ARTISANALE**

Les différents Comptes de Gestion sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir débattu

● **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2024 arrêtés par le Trésorier de la Commune comme suit :

- BOIS – EAU – CIMETIERE – ZONE ARTISANALE

Résultat du vote : 13 « pour »

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

- COMMUNE

Résultat du vote : 10 « pour » - 3 « Abstention » : Madame Marie-Hélène Trimaille- Messieurs Daniel Pasquier et Romuald Baska.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/2025  
Publiée sur papier le 15/04/2025

**Délibération n° 2025-04-02 :**

**Approbation des différents Comptes Administratifs 2024**

Madame Angélique CHOUFFE, première adjointe, est désignée en qualité de Présidente de séance.

Les Comptes Administratifs 2024 : COMMUNAL-BOIS-EAU-CIMETIERE-ZONE ARTISANALE sont présentés à l'assemblée délibérante, en concordance avec les Comptes de Gestion 2024 établis par Monsieur le Trésorier de la Commune.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Angélique CHOUFFE, Présidente de séance, propose à l'assemblée de débattre de ces comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- approuve les Comptes Administratifs 2024 :

- BOIS – EAU – CIMETIERE – ZONE ARTISANALE

Résultat du vote : 12 « pour »

- COMMUNE

Résultat du vote : 9 « pour », 3 « abstention »

Madame Marie-Hélène Trimaille- Messieurs Daniel Pasquier et Romuald Baska.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/2025  
Publiée sur papier le 15/04/2025

**Délibération n° 2025-04-03 :**

**Affectation des résultats 2024.**

Les résultats 2024 pour tous les budgets sont présentés

**Le Conseil Municipal** après en avoir débattu, **DECIDE**

D'affecter les résultats 2024 aux budgets 2025 comme suit :

BUDGET	COMPTE	FONCTIONNEMENT	COMPTE	INVESTISSEMENT
COMMUNE	RF 002	1 351 334.64 €	RI 001	334 389.14 €
EAU	RF 002	59 921.27 €	RI 1068	36 573.27 €
BOIS	RF 002	749 787.26 €	RI 10 68	12 698.80 €
CIMETIERE	FD 002	- 3 573.02 €	DI001	- 6 302.00 €

Résultat du vote : 13 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/2025

Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025 –

Page 4 | 7

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/2025  
Publiée sur papier le 15/04/2025

**Délibération n° 2025-04-05**  
**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Monsieur le Maire présente à son assemblée les budgets primitifs 2025.

A savoir :

COMMUNE - BOIS – EAU - CIMETIERE

Le **Conseil Municipal**, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**-ADOPTE les budgets 2024**

EAU - BOIS - CIMETIERE -

Résultat du vote : 13 « pour »

COMMUNE

Résultat du vote : 9 « pour » - 4 « abstention » Madame Marie-Hélène Trimaille - Messieurs Daniel Pasquier - Romuald Baska – Bruno Serena

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/2025  
Publiée sur papier le 15/04/2025

**– Questions et informations diverses.**

- Admission en non-valeur :  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la liquidation judiciaire de l'auto-école Sainte Marie, 2 320.68 € doivent être admis en non-valeur.  
Monsieur Daniel Pasquier précise que la commune ne fait pas partie des créanciers prioritaires.
- Emploi d'été :  
Une seule candidature est parvenue en mairie dans la période proposée.  
Monsieur Mathéo Vernier sera embauché en qualité de stagiaire été du 10 juillet au 31 août 2025.
- Route de Derrière le Mont : Abaissement de la voirie.  
La commune prendra à sa charge l'enrobé pour un montant de 6 352.50 € HT.
- Madame Marie-Hélène Trimaille demande si la commune dispose des résultats du comptage de voiture réalisé récemment. Monsieur le Maire indique que les résultats sont consultables sur le site du Département.
- Remise de médailles :  
Madame Marie-Hélène Trimaille et Monsieur Daniel Pasquier remercient la commune pour la cérémonie de remise des médailles.

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

- Transfert de compétence Eau à la CCLMHD : Madame Marie-Hélène Trimaille aimerait connaître la position du Conseil Municipal en vue du transfert de la compétence Eau à la CCLMHD qui doit être voté le 15 avril. Elle informe le Conseil qu'une modification de la loi a été votée et est en attente de promulgation  
Le Conseil Municipal après discussion souhaite un transfert partiel de cette compétence et souhaite conserver la compétence de la distribution. Le Conseil demande le report de ce point lors de la tenue du prochain Conseil Communautaire.  
Ce point sera abordé lors de la prochaine séance, après la décision qui sera prise en conseil communautaire d'avril.  
Monsieur Daniel Pasquier précise qu'il serait intéressant de calculer l'impact sur les dotations allouées à la commune.
  
- Réflexion sur la fête des mères organisée par la commune. Madame Bernadette Royet souhaite que celle-ci soit transformée en fête des Femmes et que toutes les femmes du village soient bénéficiaires de la composition florale.  
Monsieur Bruno Serena suggère de changer la date et de fêter les Femmes le 8 mars.  
Madame Angélique Chouffe indique que les documents sont imprimés et prêts à être distribués.  
Elle précise que la décision avait été prise au début de la mandature de n'honorer que les mamans.  
Madame Marie-Hélène Trimaille demande si lors de la fête des papas, tous les présents sont pères ?  
Madame Christiane Ferré demande s'il y eu beaucoup de demande en ce sens.  
Pour cette année, il est proposé de conserver la formule actuelle et de s'interroger pour la prochaine occasion.
- Madame Bernadette Royet indique qu'une réunion est prévue avec les riverains de la rue de Mouthe la semaine suivante afin de débattre des problèmes de sécurité sur cette partie du village.  
Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir été informé en amont. Une salle aurait pu être mise à disposition et les conclusions de l'enquête du bulletin municipal auraient pu y être abordées.
- Les fresques ont été peintes sur les transformateurs. Le Conseil est unanime sur le rendu esthétique de ces réalisations.
  
- Prochaine séance de Conseil Municipal le 15 mai 2025 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

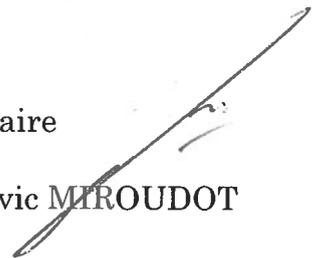
La secrétaire de séance

Angélique CHOUFFE



Le Maire

Ludovic MIROUDOT



DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 2025, à dix-neuf heures, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2025-04-01	Vote des comptes de gestion 2024
2025-04-02	Vote des comptes administratifs 2024
2025-04-03	Affectation des résultats 2024 aux budgets 2025
2025-04-04	Contribution au budget eau 2025
2025-04-05	Vote des budgets primitifs 2025
2025-04-06	Subvention de fonctionnement 2025 pour l'accueil périscolaire
2025-04-07	Admission en non-valeur

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.  
Liste affichée le 15 avril 2025

Le Maire  
Ludovic MIROUDOT.

